

UNION AFRICAINE



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abeba, Éthiopie, C.P. : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopieur: (251-11) 5519 321  
Courriel : [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
510<sup>ÈME</sup> RÉUNION  
SWAKOPMUND, NAMIBIE  
22 MAI 2015

PSC/PR/BR.(DX)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 510<sup>ème</sup> réunion tenue le 22 mai 2015, à Swakopmund, en Namibie, a suivi une communication de la Commission sur l'évolution récente de la situation au Soudan du Sud.

Le Conseil a exprimé son extrême préoccupation face à la détérioration de la situation au Soudan du Sud, marquée par l'escalade des hostilités et l'intensification de la grave crise humanitaire qui prévaut sur le terrain. Le Conseil a noté avec une profonde inquiétude qu'au cours des derniers jours, les parties à la guerre civile au Soudan du Sud ont, une fois encore, abandonné la voie de la recherche d'une solution pacifique négociée à la guerre civile qui déchire leur pays. Le Conseil a noté que les populations du Soudan du Sud sont déjà accablées par la guerre, et que l'escalade actuelle porte en elle le risque de conséquences irréversibles pour cette jeune nation.

Le Conseil a réitéré la profonde déception de l'UA devant l'incapacité des dirigeants des parties belligérantes au Soudan du Sud à s'élever au-dessus de considérations politiques personnelles et de luttes intestines et à placer l'intérêt national et le bien-être de leur peuple au-dessus de toute autre considération. Le Conseil a fermement condamné la reprise des hostilités au Soudan du Sud et les souffrances indicibles infligées à la population civile, au mépris total du droit international humanitaire. Le Conseil a souligné que ces actions sont totalement contraires à la volonté exprimée de l'UA, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), des Nations unies et de la communauté internationale dans son ensemble.

Le Conseil a souligné la pertinence toute particulière de ses précédents communiqués et communiqués de presse exprimant sa détermination, en coordination avec l'IGAD, à prendre les mesures nécessaires contre toute partie qui n'honorerait pas ses engagements et continuerait à compromettre la recherche d'une solution négociée, ainsi que de la résolution 2206 (2015) du 3 mars 2015, par laquelle le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé d'imposer des sanctions ciblées, afin d'appuyer la recherche d'une d'une paix durable et sans exclusive au Soudan du Sud. À cet égard, le Conseil a exhorté le Comité des sanctions, créé en application de la résolution 2206 (2015), d'œuvrer d'urgence à la désignation des personnes et des entités faisant l'objet des mesures qui y sont prévues. Le Conseil a prié le Conseil de sécurité des Nations unies d'examiner d'urgence l'imposition immédiate d'un embargo sur les armes aux belligérants.

Le Conseil a réitéré l'engagement de l'UA à apporter son plein soutien aux efforts de médiation de l'IGAD au Soudan du Sud, notamment à travers l'opérationnalisation rapide du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA, établi par le Conseil de paix et de sécurité en décembre 2014, et d'autres mesures connexes. Le Conseil a lancé un appel aux États membres et à la communauté internationale pour la fourniture d'urgence de l'assistance humanitaire nécessaire pour alléger les souffrances de la population civile.

Le Conseil a convenu de se réunir prochainement pour examiner la situation au Soudan du Sud.

2015-05-22

# Press Statement of the 510th Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 22 May 2015, Swakopmund, Namibia.

Peace and Security Council

African Union Commission

---

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/834>

*Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)*